



CONSEIL MUNICIPAL 29 Septembre 2015
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 30

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson -
M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoint au Maire**)
Mme Christiane Marchello-Nizia- M. Gérard Rolland- Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux -
Mme Claudine Mora – Mme Hellène Cabassy - M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard –
Mme Catherine Lorin - Mme Karine Guez – M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida
Mme Jeanne Yvan - M. Alain Défossé - M. Julien Langard - Mme Marie-Véronique Thomas De
Maleville – M. Julien Aubert – Mme Marguerite-Marie Bevillard - M. Patrick Jaillard –
(**Conseillers Municipaux**)

Absents Excuses :

M. Jean-François Sénac – procuration à Serge Andrieu
M. Angelo Maccagnan – procuration à Michel Blanchard
M. Antoine Laval– procuration à Julien Aubert

Absents :

M. Hervé De Lépinau
M. Tanguy Vernay

Entrées et Sorties :

Mme Guez sort pendant la présentation du rapport n°1 et donne procuration à Mme Guiou
M. De Lépinau entre pendant les débats relatifs au rapport n°3.
M. Vernay entre pendant les débats relatifs au rapport n°5.

*_*_*_*_*_

ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*_

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

**BUDGET PRINCIPAL VILLE
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Présents : 29 procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a accepté la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville telle que :

Section d'investissement

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations réelles :</u>				
23-2313- st3op04 d1 Construction P.E.M.	11 000,00€			
204- 2041513- st3op04d1 participation terrain P.E.M.		11 000,00 €		
13-1328 d1 subvention équipement CAF		15 000,00 €		
16-1641 r1 emprunt en Euros				15 000,00 €
TOTAL	11 000,00€	26 000,00 €		15 000,00 €
<u>Opérations d'ordre pour cession à titre gratuit aire des gens du voyage :</u>				
041-204412- opérations patrimoniales d2		261 000,00 €		
041-21318- opérations patrimoniales r2				259 370,00 €
041-2138- opérations patrimoniales r2				1 630,00 €
TOTAL		261 000,00 €		261 000,00 €

RAPPORT N° :

1

DAF –

M. GANDON

Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**DECISION MODIFICATION N°1**

Présents : 29 procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de procéder à des réajustements de crédits par opérations d'ordre ou prendre en compte des opérations nouvelles en procédant aux inscriptions suivantes :

Section d'investissement**RAPPORT N° :****2**

DAF –

M. GANDON

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations d'ordre pour avances forfaitaires sur marché :</u>				
041-2315- REHARES opérations patrimoniales d2		36 000,00 €		
041-238- REHARES opérations patrimoniales r2				36 000,00 €
TOTAL		36 000,00 €		36 000,00 €

Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).

FONDS DE CONCOURS VERSES PAR LA COVE**ANNEE 2015**

Présents : 29 procurations : 4

RAPPORT N° :**3**

DAF –

M. GANDON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le versement par la CoVe à la Commune de Carpentras d'un fonds de concours d'un montant total de 1.637.078,00 € pour l'année 2015, composés tels que :

Fonds de concours (ex dotation de voirie) :

134.578,00 €

Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire) :

1.502.500,00 €

Adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORT N° : 4 DAF – M. GANDON</p>	<p align="center">TRANSFERT DE LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE</p> <p align="center">Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge dans le cadre du transfert de la compétence Politique de la Ville.</p> <p>Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras), 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).</p>
<p>RAPPORT N° : 5 SHLRU – M. ROUX</p>	<p align="center">CONTRAT DE VILLE - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES 2015 RELATIVES AUX POSTES PORTES PAR LA VILLE</p> <p align="center">Présents : 30 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a autorisé les demandes d'aides financières 2015 relatives aux postes portés par la Ville et notamment les postes de chargé de mission Prévention Sécurité et de coordinateur GUSP ; il a également autorisé la sollicitation auprès de la CoVe du reversement au <i>prorata temporis</i> des subventions obtenues au titre du poste de chef de projet.</p> <p><i>Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras), 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).</i></p>
<p>RAPPORT N°:6 DRH – M. GANDON</p>	<p align="center">CREATION D'UNE VACATION EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'une vacation, dans le cadre d'une activité accessoire, en matière de prévention des risques professionnels. Par cette création, la Ville de Carpentras souhaite bénéficier du soutien méthodologique de la cellule de prévention des risques professionnels de la CoVe en vue de la création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail (CHSCT) commun à la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin, (CoVe) à la Ville de Carpentras et à son Centre communal d'action sociale.</p> <p><i>Adopté par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras).</i></p>
<p>RAPPORT N° : 7 DRH – MME DREANO</p>	<p align="center">CREATION D'UNE VACATION D'EXPERTISE EN MATIERE PEDAGOGIQUE ARTISTIQUE</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'une vacation d'expertise en matière pédagogique artistique en vue d'assister la Ville de Carpentras dans la rédaction du projet pédagogique de l'établissement et assurer l'animation de l'équipe des enseignants et ce, dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Conservatoire.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° : 8 SHLRU – M. ANDRIEU</p>	<p align="center">OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE (OPAH PST) 2004-2009 - ENGAGEMENT DE SUBVENTIONS ET SOLDE DE L'OPERATION</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le versement des subventions, d'un montant total de 25 848.31 €, à verser dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'Habitat et du Programme Social Thématique (OPAH PST) 2004-2009.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>

<p>RAPPORT N° :9 SHLRU – M. ANDRIEU</p>	<p align="center">AVIS DE LA COMMUNE SUR L'INTENTION DE VENTE DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX PAR GRAND DELTA HABITAT</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe de la vente de trois logements sociaux situés sur Carpentras, Résidence de l'Obélisque et Clos de l'Auzon, et appartenant à Grand Delta Habitat ; il a également donné un avis favorable sur le prix de cession proposé pour chacun d'entre eux.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 voix Contre (Carpentras Bleu Marine).</i></p>																					
<p>RAPPORT N°:10 DCOM – MME DREANO</p>	<p align="center">FESTIVAL LES NOELS INSOLITES DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PACA</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en vue de la tenue du Festival « Les Noël's Insolites ».</p> <p><i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 7 voix Contre (Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le Défi, relevons Carpentras).</i></p>																					
<p>RAPPORT N°:11 DCOM – MME DREANO</p>	<p align="center">FINANCEMENT DES FESTIVALS DE LA COMMUNE ADOPTION DE CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LES PARTENAIRES</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention-type de partenariat à conclure entre la commune de Carpentras et les partenaires dans le cadre du financement à venir des festivals de la Commune.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>																					
<p>RAPPORT N°:12 DCOM – MME DREANO</p>	<p align="center">FIXATION DES TARIFS DE LA « BOUTIQUE VILLE DE CARPENTRAS »</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation des tarifs de la »Boutique Ville de Carpentras » tels que :</p> <table border="1" data-bbox="406 1433 1402 1915"> <thead> <tr> <th align="center">CATEGORIES</th> <th align="center">PROPOSITIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Droit d'accès à la patinoire plein tarif</td> <td align="right">3,00€</td> </tr> <tr> <td>Droit d'accès à la patinoire tarif réduit</td> <td align="right">2,00€</td> </tr> <tr> <td>Droit d'accès au Jardin des neiges</td> <td align="right">1,00€</td> </tr> <tr> <td>Paire de Gants</td> <td align="right">5,00€</td> </tr> <tr> <td>Peluche</td> <td align="right">12,00€</td> </tr> <tr> <td>Magnet</td> <td align="right">2,50€</td> </tr> <tr> <td>Lot de 7 magnets</td> <td align="right">15,00€</td> </tr> <tr> <td>Boite de crayon couleur et carnet à colorier</td> <td align="right">3,00€</td> </tr> <tr> <td>Affiche 40x60</td> <td align="right">1,00€</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>		CATEGORIES	PROPOSITIONS	Droit d'accès à la patinoire plein tarif	3,00€	Droit d'accès à la patinoire tarif réduit	2,00€	Droit d'accès au Jardin des neiges	1,00€	Paire de Gants	5,00€	Peluche	12,00€	Magnet	2,50€	Lot de 7 magnets	15,00€	Boite de crayon couleur et carnet à colorier	3,00€	Affiche 40x60	1,00€
CATEGORIES	PROPOSITIONS																					
Droit d'accès à la patinoire plein tarif	3,00€																					
Droit d'accès à la patinoire tarif réduit	2,00€																					
Droit d'accès au Jardin des neiges	1,00€																					
Paire de Gants	5,00€																					
Peluche	12,00€																					
Magnet	2,50€																					
Lot de 7 magnets	15,00€																					
Boite de crayon couleur et carnet à colorier	3,00€																					
Affiche 40x60	1,00€																					

RAPPORT N°:13 SBM MME DREANO	<p align="center">PROGRAMMATION CULTURELLE BIBLIOTHEQUE-MUSEE INGUIMBERTINE 2015-2016 Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation culturelle de la bibliothèque-Musée Inguimbertaine pour l'année 2015-2016 pour un montant total de 12 726 euros. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
RAPPORT N°:14 DAC MME DREANO	<p align="center">ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE MISE A DISPOSITION DES SALLES DE « LA CHARITE » A TARIF PREFERENTIEL Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé l'organisation d'ateliers de pratique artistique et culturelle dans les locaux de la Charité et a autorisé la mise à disposition des salles au même endroit à tarif préférentiel tel que : - de 0h00 à 2h00 hebdomadaires : 600 € annuel - de 2h00 à 4h00 hebdomadaires : 800 € annuel <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
RAPPORT N° :15 DAC MME DREANO	<p align="center">ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT ARTISTIQUE AU PROFIT DE L'EHPAD DE LA LEGUE, DU PASA (POLE D'ACTIVITE ET DE SOINS ADAPTES) DE L'HOPITAL DE CARPENTRAS ET DU FOYER SAINT MARTIN Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition d'un enseignant artistique du Conservatoire de la Commune, au profit de l'EHPAD de la Lègue et du Pôle d'activités et de soins adaptés de l'Hôpital de Carpentras et du Foyer Saint Martin pour l'année scolaire 2015-2016. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
RAPPORT N° 16 SBAT M. BOTREAU	<p align="center">AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC - VALIDATION DE LA DEMANDE D'APPROBATION DE L'AGENDA AUPRES DU PREFET DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) de la Ville, pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public ; il a également autorisé la demande d'approbation de l'Agenda auprès du Préfet du Département de Vaucluse. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
RAPPORT N° :17 SBAT M. DUPAS	<p align="center">CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS QUARTIER DU POUS DU PLAN – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le plan de financement prévisionnel relatif à la création d'un terrain multisports au sein du quartier du Pous du Plan et a accepté de solliciter l'aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la CoVe. Le plan de financement proposé est le suivant : Montant de l'opération : 90 000 € HT Participation Ville de Carpentras : 25 000 € HT Participation Conseil Régional PACA : 45 000 € HT Participation CoVe : 20 000 € HT <i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 7 voix Contre (Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le Défi, relevons Carpentras).</i></p>

<p>RAPPORT N° :18 SBM MME DREANO</p>	<p align="center">ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DU CHŒUR DE LA CATHEDRALE SAINT SIFFREIN DEMANDE DE SUBVENTION Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la sollicitation par la Commune d'une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur en vue du financement de l'étude préalable à la restauration du chœur de la cathédrale Saint Siffrein, telle que :</p> <table border="1" data-bbox="422 414 1045 571"> <tr> <td>Montant estimatif global</td> <td>30 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Subvention Etat</td> <td>13 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Participation Ville de Carpentras</td> <td>16 500,00 €</td> </tr> </table> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>	Montant estimatif global	30 000 € HT	Subvention Etat	13 500,00 €	Participation Ville de Carpentras	16 500,00 €																
Montant estimatif global	30 000 € HT																						
Subvention Etat	13 500,00 €																						
Participation Ville de Carpentras	16 500,00 €																						
<p>RAPPORT N° :19 SBAT M. ANDRIEU</p>	<p align="center">L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU TRANCHE 1A - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DES TRAVAUX RELATIFS A LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aide financière faite par la Ville auprès de la DRAC PACA, au titre des travaux relatifs à la conservation des Monuments Historiques dans le cadre des travaux relatifs à l'Inguimbertaine à l'Hôtel-Dieu pour la Tranche 1A ; Le plan de financement proposé est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="422 1052 1364 1444"> <tr> <td>Total coût d'opération Tranche 1A HT</td> <td>12 696 587 €</td> </tr> <tr> <td>Participation Ville de Carpentras</td> <td>3 062 573 €</td> </tr> <tr> <td>Participation Etat</td> <td>4 399 999 €</td> </tr> <tr> <td>Participation Conseil Régional PACA</td> <td>1 900 000 €</td> </tr> <tr> <td>Participation Conseil Départemental de Vaucluse</td> <td>1 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>Participation DRAC PACA Muséographie</td> <td>150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Participation DRAC PACA Monuments Historiques</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Base travaux subventionnables 460 037,24 € (40 %)</td> <td>184 015 €</td> </tr> <tr> <td>Participation FNADT</td> <td>1 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>Participation FEDER / FSE</td> <td>1 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération</td> <td>12 696 587 €</td> </tr> </table> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>	Total coût d'opération Tranche 1A HT	12 696 587 €	Participation Ville de Carpentras	3 062 573 €	Participation Etat	4 399 999 €	Participation Conseil Régional PACA	1 900 000 €	Participation Conseil Départemental de Vaucluse	1 000 000 €	Participation DRAC PACA Muséographie	150 000 €	Participation DRAC PACA Monuments Historiques		Base travaux subventionnables 460 037,24 € (40 %)	184 015 €	Participation FNADT	1 000 000 €	Participation FEDER / FSE	1 000 000 €	Total de l'opération	12 696 587 €
Total coût d'opération Tranche 1A HT	12 696 587 €																						
Participation Ville de Carpentras	3 062 573 €																						
Participation Etat	4 399 999 €																						
Participation Conseil Régional PACA	1 900 000 €																						
Participation Conseil Départemental de Vaucluse	1 000 000 €																						
Participation DRAC PACA Muséographie	150 000 €																						
Participation DRAC PACA Monuments Historiques																							
Base travaux subventionnables 460 037,24 € (40 %)	184 015 €																						
Participation FNADT	1 000 000 €																						
Participation FEDER / FSE	1 000 000 €																						
Total de l'opération	12 696 587 €																						
<p>RAPPORT N° :20 SBAT M. JAILLARD</p>	<p align="center">CONVENTION ORANGE/COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A L'INSTALLATION, LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE AUX BATIMENTS DE LA GENDARMERIE Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre « Orange » et la ville de Carpentras relative à l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique aux Bâtiments de la Gendarmerie ; la convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de sa signature.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>																						

<p>RAPPORT N° :21 SVRD M. JAILLARD</p>	<p align="center">CONVENTION ORANGE/COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE EN DISCRETION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES PLACE MAURICE CHARRETIER – PHASE 2</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre « Orange » et la commune de Carpentras relative à la mise en discrétion des équipements de communications électroniques sur la place Maurice Charretier – phase 2.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° :22 DSIT M. JAILLARD</p>	<p align="center">CONVENTION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) / COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LIAISON EN FIBRE OPTIQUE DES RÉSEAUX INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VILLE DE CARPENTRAS ET DE LA COVE</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention à conclure entre la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et la Commune de Carpentras relative à la réalisation d'une opération de liaison en fibre optique des réseaux informatiques et télécommunications de la Ville de Carpentras et de la Cove.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:23 SBAT M. ANDRIEU</p>	<p align="center">CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS/UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX (UPV) RELATIVE AU CHANTIER D'INSERTION DES TRAVAUX D'ISOLATION DES BATIMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a accepté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et l'Université Populaire du Ventoux (UPV) relative au chantier d'insertion des travaux d'isolation des bâtiments de la Police Municipale.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:24 SDD M. ANDRIEU</p>	<p align="center">ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST DU MONT VENTOUX (EPAGE-SOMV) - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé les nouveaux statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux (EPAGE SOMV).</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:25 PRST M. BOSSAN</p>	<p align="center">PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE - EXPLOITATION ET GESTION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE - GESTION DU CAMPING MUNICIPAL <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des rapports des délégués de service public pour :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de foires aux puces et a la brocante - L'exploitation et gestion de la fourrière municipale - La gestion du camping municipal <p><i>A Pris Acte.</i></p>
<p>RAPPORT N°:26 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p style="text-align: center;">LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX ET FIXATION DE LOYERS SIS AVENUE VILLEMARIE ET PLACE HENRI DUNANT</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les projets de contrat de quatre logements loués, sis avenue Villemarie et Place Henri Dunant, à Carpentras, dont les contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2015. Ils sont conclus pour une durée de 6 ans renouvelable pour une période égale au contrat initial de 6 ans (conformément à l'article 10 de la loi du 6 juillet 1989) à compter du 31 décembre 2015.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 27 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p style="text-align: center;">FIXATION DE LOYERS ET LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX DE TYPE F3 SIS 210 AVENUE VILLEMARIE ET 15 PLACE HENRI DUNANT</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation du loyer de deux logements de type F3 actuellement vacants situés avenue Villemarie et Place Henri Dunant, à Carpentras. Le loyer a été fixé à 4 103,16 Euros hors charges par an pour chacun d'entre eux.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 28 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p style="text-align: center;">LOCATION DE LOCAUX SIS 64 RUE VIGNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET MONSIEUR PIERRE AVON</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la Convention à conclure entre la Ville de Carpentras et Monsieur Pierre Avon. Elle prévoit la mise à disposition à titre onéreux, et au profit de la Commune, d'un local sis 64 rue Vigne ; elle est établie pour une période d'un an renouvelable par période d'un an dans la limite de onze renouvellements. Le montant mensuel du loyer s'élève à 426,92 euros, soit un montant annuel hors charges de 5 123,04 euros, inférieur au seuil de consultation des services fiscaux.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 29 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p style="text-align: center;">PROROGATION DE L'ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION AVEC RETROCESSION DU 25 SEPTEMBRE 1981 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'OPHLM D'AVIGNON PORTANT SUR LES IMMEUBLES SIS RUE COTTIER, RUE DE LA FOURNAQUE ET RUE DE LA VIEILLE JUIVERIE</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de proroger l'acte de cession avec rétrocession du 25 septembre 1981 conclu entre la Commune de Carpentras et l'OPHLM d'Avignon, selon les mêmes termes, pour une durée s'étendant jusqu'au 31 mars 2016 ; cette opération porte sur les immeubles sis rue Cottier, rue de la Fournaque et rue de la Vieille Juiverie.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>

<p>RAPPORT N° 30 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p align="center">ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CARPENTRAS DES PARCELLES CADASTREES CS N° 219, 243, 270 ET 272 SISES LES COUQUIERES SUR LA COMMUNE DE CARPENTRAS APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition des parcelles cadastrées CS N° 219, 243, 270 et 272 sises les Couquières sur la commune de Carpentras, et appartenant à l'Etablissement Public Foncier PACA, d'une superficie totale de 18 267 m², par la Commune, au prix de 934 019,94 euros, conformément à l'avis des services fiscaux du 8 septembre 2015.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 31 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p align="center">ECHANGE PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN COMMUNAL ET DE PORTIONS DE TERRAINS COMMUNAUX CONTRE DES PORTIONS DE PARCELLES DETACHEES DES PARCELLES CADASTREES AR N°289, 291 ET AV N°227 APPARTENANT A LA SARL JLM EXPANSION SIS ZONE DE LA GARDY ET CASTELLAS-OUEST Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'échange par la commune d'un terrain communal et de portions de terrains communaux contre des portions de parcelles détachées des parcelles cadastrées AR N°289, 291 et AV N°227 appartenant à la SARL JLM Expansion sis zone de la Gardy et Castellas-Ouest.</p> <p>La Commune souhaite un réaménagement qualitatif de cette entrée de ville dans le sens de Mazan-Carpentras, en accord avec le Conseil Départemental, et forme le projet d'équipements prompts à répondre aux différentes attentes des carpentrassiens, notamment en matière de sécurité routière.</p> <p><i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras) et 9 voix Contre (Carpentras Bleu Marine ; Relevons le Défi, relevons Carpentras).</i></p>
<p>RAPPORT N° 32 SAJF M. DUPAS</p>	<p align="center">FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'OCCUPATION DE LA PISTE DE KART SISE SAINT PONCHON AU PROFIT DES SOCIETES PRIVEES ET DES ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de fixer une redevance d'occupation du Domaine Public pour l'occupation de la piste de Kart sise Saint Ponchon au profit des sociétés privées et des associations à but lucratif.</p> <p>Le montant de la redevance est calculé comme suit, au regard de la fréquentation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un forfait pour une occupation maximale de 66 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 56 euros, soit 672 euros par an. - un forfait pour une occupation maximale de 38 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 32 euros, soit 384 euros par an. <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 33 SAJF M. LE MAIRE</p>	<p align="center">DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET) Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté que la Ville de Carpentras demande des interventions financières requises pour ses projets dans le cadre du CRET territoire Ventoux auprès de la Région PACA.</p> <p>La participation régionale dans le cadre du CRET Territoire Ventoux qui a été sollicitée est la suivante :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - à hauteur environ de 40 % des dépenses estimées pour l'acquisition et les aménagements, pour un premier projet d'aménagement de parc urbain, soit 1 460 613,27 €, - environ 40 % du coût estimé d'acquisition, pour le second projet qui est la création d'un parking dédié au covoiturage, soit 311 339,98 € <p>et votée par la Région PACA le 26 juin 2015. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N° 34 SAJF M. LE MAIRE	<p align="center">PROLONGATION DU BAIL CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION (MFR) RELATIF A L'OCCUPATION DE LOCAUX ET DE TERRAINS SIS « LA DENOVES » SUR LA COMMUNE DE MONTEUX – AVENANT N° 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant à conclure entre la Commune de Carpentras et l'Association Familiale Rurale d'Education et d'Orientation relatif à la prolongation du bail jusqu'en 2050 conclu entre les deux parties. Le bail concerne l'occupation de locaux et de terrains sis « Le Denoves » sur la commune de Montoux. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N° 35 SSJVA MME BALAS	<p align="center">REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la révision des tarifs de location des salles municipales. Ces modifications portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gratuité aux associations pour des manifestations qui feront l'objet de reversement de bénéfices à des actions humanitaires, sociales ou caritatives - L'application spécifique d'un tarif pour le réveillon de la Saint Sylvestre (seule date de jour férié ouverte dans l'Espace Auzon) - L'augmentation de tarifs pour les associations extérieures et autres organismes <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
RAPPORT N° 36 SCA MME MORA	<p align="center">CIMETIERE COMMUNAL</p> <p align="center">REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU DEPOSITOIRE</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la révision des tarifs des concessions et des tarifs de mise à disposition du dépositaire au Cimetière Communal. Cette révision, à compter du 1^{er} janvier 2016, intervient en vue de prendre en compte l'augmentation du coût de l'entretien et de la gestion du cimetière. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
RAPPORT N°:37 SCA M. LE MAIRE	<p align="center">COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p align="center">Présents : 31 procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal. <i>A Pris Acte.</i></p>
RAPPORT N° 38	QUESTIONS DIVERSES

